



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question orale n° 176

Texte de la question

M. Franck Reynier interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur le projet de gare nouvelle TGV à Allan (Drôme). Dans le prolongement de l'étude «amélioration de la desserte TGV sur le bassin de Montélimar / Sud-Drôme / Nord-Gard / Vaucluse» réalisée en 2006, le projet de gare nouvelle TGV a été inscrit au contrat de projets État-région passé entre l'État et le conseil régional Rhône-Alpes le 20 mars 2007. Tous les partenaires du projet en reconnaissent la pertinence et l'utilité. Les conclusions de l'étude ont montré que la création d'une gare nouvelle à Allan permettrait de doubler la fréquentation du TGV, sans surcoût d'exploitation pour la SNCF. De plus, des aménagements complémentaires sont déjà prévus, avec la création de la « Virgule d'Avignon », c'est-à-dire un embranchement entre la ligne TGV et la ligne classique, et la coordination avec la desserte en TER en région Rhône-Alpes et en région PACA. Bien plus qu'un projet local, la création de gare nouvelle TGV à Allan s'appuie sur de larges perspectives en matière d'aménagement du territoire, sur un périmètre qui couvre 3 régions et 4 départements. Le Gouvernement s'est déclaré prêt à faciliter la mise en oeuvre de ce projet par les collectivités, RFF et la SNCF, et à s'associer à sa réalisation. La SNCF a, quant à elle, réaffirmé qu'elle s'est engagée dans l'amélioration de la desserte TGV de la vallée du Rhône, et qu'elle sera partie prenante dans la réalisation de la nouvelle gare TGV. Les collectivités territoriales poursuivent les discussions entre elles afin de préciser leurs positions respectives et de permettre une mise en oeuvre optimale du projet. En conséquence, il lui demande de bien vouloir préciser quels sont les engagements pris par l'État pour le projet de gare nouvelle TGV à Allan et lui communiquer le calendrier de mise en oeuvre de ce projet.

Données clés

Auteur : [M. Franck Reynier](#)

Circonscription : Drôme (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 176

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 mars 2008, page 2480

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 mars 2008

Question retirée le : 1er avril 2008 (Retrait à l'initiative de l'auteur)